



Droits de successions

Par Oorun

Bonjour,

Aucun des membres de l'indivision n'est en mesure de régler sa part des frais de succession. Je suis la seule à disposer de la totalité de la somme à verser aux impôts. C'est à dire ma part et celle des autres indivisaires. Ma fratrie a des emplois précaires et aucune épargne.

Moi, ce sont mes économies de toute une vie. J'ai travaillé dur pour épargner afin de financer un projet de reconversion.

Que va t'il se passer pour moi ? Quelles sont mes options ?

Merci de bien vouloir m'éclairer.

Cordialement,

Oorùn

Par yapasdequoi

Bonjour

Les droits peuvent être différés jusqu'à vente de l'immobilier et des actifs.

Si vous payez la part des autres héritiers, demandez leur une reconnaissance de dette, qui servira à vous rembourser lors du partage du prix de vente.